



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/36/856

S/14835

15 janvier 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-sixième session  
Point 35 de l'ordre du jour  
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-septième année

Lettre datée du 13 janvier 1982, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler une nouvelle fois votre attention sur des violations de l'espace aérien de la République de Chypre commises par des chasseurs à réaction de l'armée de l'air turque. Ces violations ont eu lieu le 12 janvier 1982, de la façon suivante :

"De 9 heures à 9 h 10, deux chasseurs à réaction turcs A/F F-104 venant en formation du sud de la Turquie ont mis le cap sur le sud, longé la chaîne des Pentadaktylos en se dirigeant vers l'est et fait des descentes en piqué sur les villages d'Agios Demetrios, Mia Milia et Kithrea, avant de prendre la direction de l'est.

De 9 h 16 à 9 h 28, deux chasseurs à réaction turcs A/F F-104 volant en formation au sud des monts Pentadaktylos se sont dirigés vers l'ouest au-dessus des hauteurs de Kafkala (au nord de Philia) et de Messaron (au nord de Kyras), où ils ont fait des descentes en piqué; ils sont ensuite partis vers le nord.

A 9 h 30, deux chasseurs à réaction turcs A/F F-104 ont survolé les villages de Tymbou et Agias au sud des monts Pendaktylos, avant de se diriger vers l'est.

De 10 h 15 à 10 h 29, deux chasseurs à réaction turcs A/F F-104 ont survolé les hauteurs de Kafkala (au nord de Philia). Ils ont fait des descentes en piqué, puis ont mis le cap sur le nord.

A 10 h 55, deux chasseurs à réaction turcs A/F F-104 ont survolé le village de Tymbou, sur lequel ils ont fait des descentes en piqué avant de se diriger vers l'est".

A/36/856

S/14835

Français

Page 2

Au cours de cette série de descentes en piqué, les chasseurs à réaction turcs A/P F-104 ont mitraillé des cibles au sol.

Les violations susmentionnées de l'espace aérien de la République de Chypre se sont produites dans le cadre de manoeuvres militaires auxquelles ont pris part des bataillons d'infanterie.

Au nom de mon gouvernement, je tiens à protester vigoureusement contre ces actes d'agression commis par la Turquie et à souligner qu'une fois de plus ils se sont produits à un moment où le problème de Chypre se trouve dans une phase des plus délicate, quelques jours seulement après la reprise, cette année, des entretiens intercommunautaires.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim  
de Chypre auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Michael E. SHERIFIS

-----

